

Notice d'information en date du 25 avril 2025



CREDIT MUTUEL ARKEA
(l'"Émetteur")

Objectifs Premium Juin 2025

Mise à disposition du public à l'occasion de l'émission d'obligations indexées sur la performance de l'indice Solactive Atlantic NEC 50 Index 5% AR d'un montant de 100.000.000 EUR et venant à échéance le 27 juin 2035

ISIN : FR001400XX16

Perspectives Globe Mai 2025

Mise à disposition du public à l'occasion de l'émission d'obligations indexées sur la performance de l'Indice Morningstar® Transatlantic PAB Select 80 Decrement 5% d'un montant de 100.000.000 EUR et venant à échéance le 11 juin 2035

ISIN : FR001400XWZ2

Trajectoire Territoire Mai 2025

Mise à disposition du public à l'occasion de l'émission d'obligations indexées sur la performance de l'Indice Morningstar® Transatlantic PAB Select 80 Decrement 5% d'un montant de 300.000.000 EUR et venant à échéance le 11 juin 2035

ISIN : FR001400XX08

(les "Titres")

L'Émetteur souhaite informer les investisseurs ayant souscrit les Titres qu'un cinquième supplément au prospectus de base en date du 14 novembre 2024 (approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF") sous le numéro 24-482 le 14 novembre 2024) tel que complété par le supplément n°1 au prospectus de base en date du 26 décembre 2024 (approuvé par l'AMF sous le numéro 24-540 le 26 décembre 2024), le supplément n°2 au prospectus de base en date du 21 janvier 2025 (approuvé par l'AMF sous le numéro 20-015 le 21 janvier 2025), le troisième supplément au prospectus de base en date du 5 février 2025 (approuvé par l'AMF sous le numéro 25-019 le 5 février 2025) et le quatrième supplément au prospectus de base en date du 10 mars 2025 (approuvé par l'AMF sous le numéro 25-069 le 10 mars 2025) (ensemble, le "**Prospectus de Base**"), a été approuvé par l'AMF sous le numéro 25-116 le 23 avril 2025 (le "**Cinquième Supplément**").

Ce Cinquième Supplément est publié sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet de l'Émetteur (www.cm-arkea.com).

Conformément à l'Article 23.2 bis du Règlement Prospectus, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter ou de souscrire des Titres avant que le Cinquième Supplément ne soit publié ont le droit, exerçable dans les trois (3) jours ouvrables suivant la publication du Cinquième Supplément (soit jusqu'au lundi 28 avril 2025 (inclus)), de retirer leur acceptation à condition que le nouveau facteur significatif, l'erreur substantielle ou l'inexactitude

substantielle soit survenu ou ait été constaté avant la livraison des Titres. Les investisseurs peuvent notifier l'Emetteur ou, le cas échéant, l'Etablissement Autorisé (tel que ce terme est défini dans le Prospectus de Base ainsi complété) concerné, s'ils souhaitent exercer leur droit de rétractation.